



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 14-03-2025 /

Dossier complet le : 14-03-2025 /

N° d'enregistrement : 002087/KK P

1 Intitulé du projet

Reprofilage d'une partie de la piste rouge "Des Plagnes"

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SYND MIXTE STATIONS VILLAGES HAUTE

Raison sociale

EPIC

N° SIRET

20000361400019

Type de société (SA, SCI...)

Syndicats

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MURGIA

Prénom(s)

Arnaud

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
43. Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés., 43B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'amélioration et le reaménagement de la piste rouge "des PLAGNES" :
Longueur: 343 m
Dénivelé: 117 m
Pente Moyenne: 34%
Pente Maximale: 48 %

4.2 Objectifs du projet

Il est prévu d'améliorer et de reaménager les zones existantes de la piste rouge "des Plagnes" :
- Garantir la sécurité et optimiser le flux de skieurs entre la piste rouge "des Plagnes" et la piste bleue "Le Signal"
- Remodeler et élargir la piste "des Plagnes" pour profiter de l'enneigement naturel favorable de la combe en partie gauche qui est chargée par le vent
- Faciliter le passage, l'entretien du manteau neigeux et pérenniser son ouverture avec la neige naturelle.
- Renforcer l'accessibilité à tout type de skieurs.
- Redynamiser et optimiser l'expérience client.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Un remodelage de surface sur toute son emprise (enfouissement blocs epars, aplanissement piste ou contre pente pour une "meilleure exposition", rectification de devers)
- Deblais et remblais avec equilibre des materiaux, aucun apport.
- Un epierreage des blocs epars sur le reste des surfaces (BRH des tetes rocheuses et enfouissement a proximite) et la rectification des zones accidentees notamment au niveau de l'ancienne piste d'acces au telesiege qui va en direction du P5 (TK des Plagnes).
- La realisation de cunettes contre l'erosion (une tous les 40/50ml en transversal suivant la pente <25%, ou plus proche dans les pentes fortes 20 a 25 ml > 25%)
- Les travaux de drainage (hors zone-humide) dans les zones concernees si necessaire suite a avis geotechnique
- La finition en terre vegetale
- L'engazonnement et la revegetalisation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- Garantir la securisation et l'optimisation des flux d'usagers pendant la phase d'exploitation, cette zone sera affectee a des activites hivernales.
- Faciliter les conditions d'entretien et de damage des pistes de ski existantes tout en assurant leur exploitation optimale durant la periode hivernale.
- Au cours de la saisons estivale, mise en place d'un balisage et d'une structuration des sentiers destines aux pietons et aux VTT, avec une attention particuliere portee a la preservation de l'environnement et a la securite des usagers.
- Au cours de l'ete, les troupeaux sont places en paturages de montagne sur les terres l'estives.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dont la hauteur pour un exhaussement ou la profondeur pour un affouillement, excède 2 metres et dont la superficie est superieure ou egale a 100 m2 donc : Declaration prealable (DP)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur piste :	(363, m ²)
Denivellation piste :	(117, m ²)
Volumes deblais :	(3500, m ²)
Volumes remblais :	(3500, m ²)
Surface a terrasser :	(9300, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

e secteur des aménagements se situent en zone Ns, doit suivre le règlement du PLU de la commune de la GRAVE

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF type II Identifiant: 930012796 VALLONS DU GÂ, DE MARTIGNARE ET DU GOLÉON - ADRET DE VILLAR D'ARÈNE, DU LAUTARET ET DU GALIBIER
En zone de montagne ?	☒	☐	Station du Chazelet (1740 m) sur la commune de "La Grave" dans les Hautes-Alpes (05)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Parc National des Ecrins (Aire d'adhésion)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet est localise a proximite d'une zone humide, toutefois la partie piste "des Plagnes" n'est pas concernee par cette situation (voir plan d'ensemble en annexe)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de "La Grave" secteur "Le Chazelet" possede un PPR suite a un l'arrete prefectoral n°2009-43-5 datant du 12 fevrier 2009. Ce PPR a ete modifie le 4 Juillet 2017 par PPRN approuve (juillet 2017)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet se situe a 280m d'un site NATURA 2000 FR9301497 (plateau d'Emparis)
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	- La réalisation de cunettes contre l'érosion (une tous les 40/50ml en transversal suivant la pente <25%, ou plus proche dans les pentes fortes 20 à 25 ml > 25%) - Les travaux de drainage (hors zones humides) dans les zones concernées si nécessaire suite à avis géotechnique
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Equilibre des matériaux en déblai / remblai sans apport ni évacuation des matériaux
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Equilibre des matériaux en déblai / remblai sans apport ni évacuation des matériaux
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessite pas d'equipements d'alimentation en eau potable ou d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Malgre sa proximite avec le site Natura 2000, Le projet se trouve dans l'emprise du domaine skiable, site deja anthropise.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Remise etat vegetale apres travaux.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le PPRN n'identifie pas de zone a risque sur le projet, si ce n'est les avalanches deja pris en compte par la station.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Déplacement engins juste en phase chantier par les accès existants. Et en période d'exploitation cheminements des skieurs et engins de dammage sur les pistes
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
Émissions				

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le secteur déjà dédié au ski, caractérise par des pistes et des remontées mécaniques, fait l'objet d'un projet de reaménagement. Celui-ci vise à améliorer une partie de la piste "des Plagnes" et le croisement entre celle-ci et la piste le Signal, afin d'optimiser la circulation des flux en toute sécurité et de dynamiser l'ensemble du domaine skiable
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les travaux de terrassement seront rétablis dans leur état de végétalisation d'origine afin de faciliter les activités agricoles durant la saison estivale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La piste "des Plagnes" est localisée à proximité d'une zone humide validée par la DDT 05. Cependant, le projet de réaménagement de cette piste n'est pas affecté par cette zone.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Un remodelage de surface sur toute son emprise (enfouissement blocs épars, aplanissement piste ou contre pente pour une "meilleure exposition", rectification de devers) pour sécuriser la pratique du ski.
- Déblais et remblais avec équilibre des matériaux, aucun apport.
- Un épierrage des blocs épars sur le reste des surfaces (BRH des têtes rocheuses et enfouissement à proximité) pour sécuriser la pratique du ski.
- La réalisation de cunettes contre l'érosion (une tous les 40/50ml en transversal suivant la pente <25%, ou plus proche dans les pentes fortes 20 à 25 ml > 25%)
- Les travaux de drainage dans les zones concernées si nécessaire suite à avis géotechnique
- La finition en terre végétale
- L'engazonnement et la revegetalisation avec des graines d'espèces locales afin d'éviter l'érosion des sols et donner rapidement un meilleur aspect paysager aux terrassements.
- Les crêtes des talus seront arrondies afin d'éviter les cassures "nettes" dans le paysage.
- La circulation des engins se fera par le biais des routes carrossables existantes uniquement. Aucun stockage d'hydrocarbure sur site, le ravitaillement des engins se fera au niveau des parkings (aval).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet est situe au sein du domaine skiable de la station "du Chazelet", dans un environnement deja amenege (comportant des pistes de ski, des remontees mecanique, etc..). Il a pour objectif de reamenager une parties de la piste des Plagnes ainsi que l'intersection entre la piste "le Signal" et "des Plagnes".
- Apres l'arrivee du telesiege "Le Signal", la partie de la piste "des Plagnes" sera profilee dans la combe a gauche pour profiter de l'enneigement naturel favorable et assurer le bon fonctionnement du telesiege. Et la rectification des zones accidentees notamment au niveau de l'ancienne piste d'accès au telesiege qui va en direction du P5 (TK des Plagnes).
- La zone humide a ete clairement identifiee et sera evitee.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)